

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY
SEANCE DU 18 MARS 2024**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**EQUIPEMENT
COMMUNAL**

Sous-domaine :

**UNITE
TOURISTIQUE
CAMPING**

OBJET :

**Mise en place
d'un Système
de production
d'eau chaude
solaire**

**Abroge et remplace
la délibération n°
67/2024 en date du
04 Mars 2024**

N° 75/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 Mars à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 11 Mars 2024

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Absentes excusées : Janine POUSSE, Joëlle LEVEJAC.

Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Mr Christophe FOURES a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a sollicité le SYADEN afin de réaliser une étude permettant d'évaluer l'opportunité de produire de l'eau chaude solaire pour les besoins du camping « Le Moulin de Sainte-Anne ». En effet, le système de production d'eau chaude du bloc sanitaire existant est vétuste, non-économique et ne permet pas réduire l'impact environnemental.

L'objectif de cette étude est de pré-étudier la mise en œuvre de ce type d'installation exploitant l'énergie solaire afin d'aider à la décision du maître d'ouvrage sur la pertinence technique, financière, économique et environnementale de cette solution.

Les conclusions de l'étude ont permis de démontrer que, techniquement, la mise en œuvre d'une installation de ce type est possible et permettrait d'économiser l'usage d'environ 6460 kWh par an.

Ainsi, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise OLLIVIER David.

Le devis prévoit le remplacement du préparateur gaz accumulé et la mise en place de 5 capteurs solaires thermiques avec un ballon Eau Chaude Sanitaire bivalent, et l'installation d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique à condensation. Il s'élève à un montant total de 29 225 € HT, soit 35 070 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné cette proposition et en avoir délibéré,

ABROGE ET REMPLACE la délibération n° 67/2024 en date du 04 Mars 2024 (montants erronés),

APPROUVE la solution retenue par le SYADEN,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise OLLIVIER David, pour un montant de 29 225 € HT, soit 35 070 € TTC.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer les documents liés à ce dossier et solliciter les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) afin de déposer les dossiers de demande de subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20240318-20240318DEL75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024
Publication : 19/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain MARTY

